



Comité Technique Académique

du lundi 12 juin 2017

Déclaration du SNUipp-FSU

La préparation de la rentrée est très largement engagée avec un nombre d'emplois contraints et répartis dans le cadre des cartes scolaires. C'est dans ce contexte que le Ministre a présenté au CSE un nouveau projet de décret sur l'organisation hebdomadaire du temps scolaire. Le SNUipp-FSU n'est pas dupe d'un décret pressé par le calendrier électoral et qui anticipe des baisses de dotations importantes aux collectivités locales ; baisses qui impacteront lourdement le fonctionnement des écoles comme le non-financement intégral et pérenne de la précédente réforme des rythmes scolaires a réduit le financement du scolaire. Cette réforme a durablement modifié le fonctionnement des écoles en renforçant le pouvoir des collectivités ce qui en a fait une réforme incapable de compenser les inégalités entre territoires quand elle ne les a pas creusées ! Par ailleurs, cette réforme a dégradé les conditions d'apprentissage de la majorité des élèves. Bref, l'impact de cette réforme a été déterminant dans la dégradation des conditions de travail des enseignants.

C'est pour cette raison que les enseignants des écoles veulent majoritairement avoir la possibilité de pouvoir travailler sur 4 jours : le SNUipp-FSU a voté pour ce projet de décret lors du CSE. Un vote qui prend acte de la volonté majoritaire de la profession de pouvoir bénéficier d'organisations de la semaine sur 4 jours ou 4 jours et demi, mais qui ne constitue nullement un blanc-seing à la politique éducative du gouvernement. **Car pour les enseignants des écoles, l'essentiel est clairement ailleurs.** C'est ce qu'indique les résultats de l'enquête menée par le SNUipp-FSU. Les personnels demandent en tout premier lieu une baisse des effectifs par classe, particulièrement élevés dans notre pays. Le dédoublement des CP en REP+ à moyens constants et en détricotant le dispositif plébiscité du plus de maîtres que de classes n'est absolument pas satisfaisant. Les moyens alloués dans les départements ne permettront donc pas plus de répondre à la crise du remplacement ni d'assurer les prises en charge pluridisciplinaires nécessaires à la réussite de tous les élèves.

Ainsi, les absences non remplacées sont un sujet majeur de préoccupation des personnels et la cause principale du mal-être au travail des personnels : ce constat fait par les organisations syndicales est largement mis en évidence par le diagnostic de l'ARACT. Il est urgent d'apporter des réponses concrètes ! Le recours à des personnels contractuels activé cette année dans les trois départements pour pallier le manque de personnels n'est pas acceptable. C'est ici la conséquence d'un recours aux listes complémentaires, voire d'un recrutement, insuffisants et à une perte d'attractivité du métier. Le SNUipp-FSU ne peut se résoudre au développement de la précarité dans nos métiers et considère que cette voie est antagoniste avec la volonté d'assurer la réussite de tous les élèves. En cela, l'intégration de personnels d'autres départements et le recours à la liste complémentaire du concours doivent être activés avant la constitution "d'un vivier de contractuels". Pour autant, le SNUipp-FSU accompagnera ces personnels pour garantir la défense de leurs droits.

Par ailleurs, la scolarisation des élèves en situation de handicap est une obligation légale, mais c'est aussi une demande légitime. Pour autant, aujourd'hui, la scolarisation en milieu ordinaire ne peut être une réponse systématique. Dans de trop nombreux cas, elle repose essentiellement sur les compétences et la « bonne volonté » des seul-es enseignant-es dans la classe et se heurte au manque de moyens. En cela, elle est parfois à l'origine de souffrance au travail. L'école inclusive n'est pas un principe qui se décrète, c'est une ambition qui se construit. Si l'accès à l'école a effectivement été rendu possible pour un plus grand nombre

d'élèves, les conditions actuelles de scolarisation ne permettent pas à tou-tes d'accéder à la réussite scolaire. L'État a le devoir de mettre les moyens nécessaires (effectifs, établissements spécialisés, accompagnants...) pour rendre le milieu ordinaire non seulement accessible mais **surtout bénéfique au plus grand nombre**. Ce nécessaire bond qualitatif passe également par la professionnalisation et la formation des personnels accompagnants. Le turn over et la précarité doivent cesser pour permettre ce bond.

Enfin, pour le SNUipp-FSU, il est urgent d'ouvrir des discussions sur la question du temps de travail des enseignants et de redéfinir les obligations de service pour permettre de développer le travail en équipe. Le préalable est la réappropriation du temps des APC qui n'ont pas fait la preuve de leur pertinence pédagogique.

Pour finir, la réussite de tous les élèves reste l'ambition du SNUipp-FSU et de tous les personnels, encore faut-il leur en donner les moyens. La mise en défaut de la France à casser les déterminismes sociaux dans toutes les comparaisons internationales ne peut rester à l'état de constat. Il est urgent de prendre la mesure des choix faits par les pays qui progressent vers un système éducatif plus juste : afin d'en tirer les conséquences notamment en observant les moyens alloués par élèves et les effectifs par classe de ces pays. La lutte contre les inégalités scolaires imposera de faire d'autres choix budgétaires à l'automne, ne trouvera pas d'issue favorable dans les mesurette électorales mais plutôt dans une transformation de l'École assise sur une confiance redonnée en ses enseignants.

Limoges, le 12 juin 2017